

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi d'une offre de vente de terrains appartenant à Madame Vve JEANDEL Camille née GAUZELIN Marie, domiciliée à LUDRES 17, Grande Rue.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- A 916 Derrière le Château	340 ca	estimés	5.50 F. le m ²
- A 928	d ^o	252 ca	5.50 F.
- Z 34 l'Assaut		750 ca	5.00 F.
- Z 41	d ^o	270 ca	3.00 F.

soit une somme totale de 7 816,00 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- les parcelles décrites ci-dessus seront acquises par la Commune pour le prix global de 7 816,00 F.
- elles sont destinées à constituer des réserves foncières.
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant notaire.
- les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 210 du budget 1975.
- de solliciter de M. le Préfet de M & M la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.